

| | |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| FICHE DE DONNEES DE SECURITE | Page : 1/6 |
| | Révision n°: 7 |
| ABSORBANT SEPIOLITE | Date : 11/08/2015 |
| | Remplace la fiche : 24/10/2013 |
| | 302041 |

Fournisseur

IPC

10, quai Malbert
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France
Tél. n° vert : 0 800 38 19 26
ipc@ipc-sa.com

SECTION 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **ABSORBANT SEPIOLITE**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Absorbant tous liquides

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.

1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Néant

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Non classé

2.3. Autres dangers

Il a été prouvé que la sépiolite n'a aucun effet cancérigène (prouvé par analyses épidémiologiques, in vitro et in vivo).

Ce produit peut générer de la poussière pendant son utilisation et sa manipulation.

Ce produit peut contenir du quartz (silice cristalline).

Une exposition prolongée à la poussière de silice cristalline peut entraîner silicose.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances/Préparation

Ce produit peut contenir silice cristalline jusqu'à hauteur de 5 %.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Si la personne a inhalé une forte dose et souffre d'irritation mécanique ou malaise, transportez-le dans une zone bien ventilée.

Contactez un médecin si l'irritation persiste.

En cas de contact avec la peau

Nettoyer avec de l'eau et du savon puis rincer à l'eau claire.

En cas de contact avec les yeux

Rincer à grande eau. Contacter un médecin si l'irritation persiste.

| | |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| FICHE DE DONNEES DE SECURITE | Page : 2/6 |
| | Révision n°: 7 |
| ABSORBANT SEPIOLITE | Date : 11/08/2015 |
| | Remplace la fiche : 24/10/2013 |
| | 302041 |

SECTION 4 : Premiers secours (suite)

En cas d'ingestion

Traitement symptomatique et contacter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Peut entraîner une irritation mécanique.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau pulvérisée, dioxyde de carbone, poudre chimique sèche ou mousse appropriée.

Moyens d'extinction inappropriés

Pour des raisons de sécurité, ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun spécial.

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune consigne spécifique.

Eviter que les déversements entrent dans les égouts municipaux et les tuyaux d'eau courante.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Pour les non secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

Eviter la formation de poussière.

Eviter de respirer la poussière et éviter le contact avec les yeux.

Utilisez une protection respiratoire dans les endroits poussiéreux.

Portez des gants de protection contre les produits chimiques et des lunettes de sécurité.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter que les déversements entrent dans les égouts municipaux et les tuyaux d'eau courante.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Disposez ou aspirez ; au besoin, nettoyez avec de l'eau pour diluer.

Ventiler la zone et nettoyer après avoir éliminé les restes complètement.

Disposez le produit dans un container fermé avant de l'éliminer.

Le versage peut-être effectué de conformité avec des consignes locales.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

| | |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| FICHE DE DONNEES DE SECURITE | Page : 3/6 |
| | Révision n°: 7 |
| ABSORBANT SEPIOLITE | Date : 11/08/2015 |
| | Remplace la fiche : 24/10/2013 |
| | 302041 |

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

- Evitez tout contact avec les yeux, peau et vêtements.
- Porter des vêtements protecteurs et l'utilisation de lunettes.

Mesures d'hygiène

- Fournir une ventilation appropriée d'extraction d'air dans les zones de travail.
- Respecter les règles d'hygiène et de sécurité au travail.
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage

- Stocker dans un endroit sec.
- Tenir à l'abri des matières incompatibles (voir la section d'incompatibilité).
- Ne pas stocker ce matériel près d'aliments ou d'eau potable.
- Entreposer dans des contenants fermés hermétiquement dans un endroit frais, sec et aéré.
- Conserver dans un contenant de verre, plastique approprié, d'aluminium, ou recouverte de laque.

Emballage

- Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation finale particulière

- Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Ces produits ne sont associés à aucune valeur d'exposition professionnelle.
- Respecter les dispositions réglementaires concernant la poussière (inhalable et respirable).

8.2. Contrôle de l'exposition

Mesures techniques de protection

- Ventilation générale.
- Un système de ventilation est conseillé afin d'éviter des concentrations de poussière dans l'air supérieures aux VLE.

Protection respiratoire

- Eviter l'inhalation.
- Utiliser un appareil respiratoire si la concentration de poussière excède les limites d'exposition.

Protection des yeux/du visage

- Eviter le contact avec les yeux.
- Porter des lunettes de sécurité avec écran latéral.

Protection des mains

- Gants résistants aux produits chimiques recommandés. Laver les gants contaminés avant de la réutiliser.

Protection du corps

- Eviter le contact avec la peau.
- Porter des vêtements de protection.
- Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

| | |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| FICHE DE DONNEES DE SECURITE | Page : 4/6 |
| | Révision n°: 7 |
| ABSORBANT SEPIOLITE | Date : 11/08/2015 |
| | Remplace la fiche : 24/10/2013 |
| | 302041 |

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--------------------------------------|----------------------------------|
| Etat physique | : Granulés ou poudre |
| Couleur | : Crème clair |
| Odeur | : Inodore |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée n'est disponible |
| pH | : 8.50 +/- 0.50 |
| Point de fusion/Point de congélation | : 1550°C |
| Point/intervalle d'ébullition | : Aucune donnée n'est disponible |
| Point d'éclair [°C] | : Aucune donnée n'est disponible |
| Taux d'évaporation | : Aucune donnée n'est disponible |
| Inflammabilité | : Aucune donnée n'est disponible |
| Limites supérieures d'inflammabilité | : Aucune donnée n'est disponible |
| Limites inférieures d'inflammabilité | : Aucune donnée n'est disponible |
| Pression de vapeur | : Aucune donnée n'est disponible |
| Densité de vapeur | : Aucune donnée n'est disponible |
| Densité relative | : 2.1 |
| Hydrosolubilité | : Insoluble dans l'eau |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | : Aucune donnée n'est disponible |
| Température d'auto-inflammabilité | : Aucune donnée n'est disponible |
| Température de décomposition | : Aucune donnée n'est disponible |
| Viscosité | : Aucune donnée n'est disponible |
| Propriétés explosives | : Aucune donnée n'est disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée n'est disponible |

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce produit est stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée n'est disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Il a été prouvé que la sépiolite n'a aucun effet cancérigène (prouvé par analyses épidémiologiques, in vitro et in vivo).

La Sépiolite est classée par l'IARC en classe 3 (« ne peut être classé comme carcinogène pour les humains »).

Ce produit peut contenir du quartz (silice cristalline).

En 1997, l'IARC a conclu que la fraction respirable de silice inhalée pouvait entraîner des cancers du poumon chez l'homme. Il a été notifié que toutes les expositions industrielles et tous les types de silice cristalline ne pouvaient être incriminés (IARC Monographs, Vol 68).

En juin 2003, le Comité Scientifique en matière de Limite d'Exposition Professionnel (CSLEP) de l'UE a conclu que le principal effet de l'inhalation de poussière de silicate cristalline respirable était la silicose.

| | |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| FICHE DE DONNEES DE SECURITE | Page : 5/6 |
| | Révision n°: 7 |
| ABSORBANT SEPIOLITE | Date : 11/08/2015 |
| | Remplace la fiche : 24/10/2013 |
| | 302041 |

SECTION 11 : Informations toxicologiques (suite)

« Il y a assez d'information pour conclure que le risque relatif de cancer du poumon est accru chez les personnes atteintes de silicose. Ainsi, prévenir l'apparition de la silicose réduira aussi le risque de cancer du poumon ». (CSLEP SUM Doc 94-final, July 2003).

Non mutagène, non tératogène ou toxique par administration répétée à ce jour.

Il existe des preuves démontrant que les personnes atteintes de silicoses sont plus exposées au risque de cancer des poumons.

Selon les dernières informations disponibles, la protection des travailleurs contre la silicose peut être assurée en veillant à ce que les valeurs d'exposition réglementaires soient respectées.

Toxicité aiguë

Contact avec les yeux

Peut irriter les yeux en cas d'exposition à de grandes quantités de poussière.

Contact avec la peau

Irritation de la peau pouvant résulter d'un contact physique.

Inhalation

L'inhalation de concentrations élevées peut provoquer une irritation.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

| | |
|---|----------|
| CL50 (Poissons) 96 H (mg/l) (OECD 203) | > 14 000 |
| CE50 (Algues) 96 H (mg/l) (ISO/TC 147/SC 5WG 5 N85) | > 300 |

12.2. Persistance et dégradabilité

Non biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Eviter la contamination des sols, des eaux souterraines et de surfaces.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets

Eliminer le produit en respectant les mesures de sécurité selon les réglementations locales/nationales.

Emballages souillés

Eliminer en respectant les mesures de sécurité selon les réglementations locales/nationales.

SECTION 14 : Informations relatives aux transports

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

| | |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| FICHE DE DONNEES DE SECURITE | Page : 6/6 |
| | Révision n°: 7 |
| ABSORBANT SEPIOLITE | Date : 11/08/2015 |
| | Remplace la fiche : 24/10/2013 |
| | 302041 |

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Dispositions particulières

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.2. Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006)

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.3. Biocide (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE)

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.4. Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français

N° TMP Libellé

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.5. Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.6. Nomenclature des installations classées (France)

N° ICPE Désignation de la rubrique

Régime Rayon

Aucune donnée n'est disponible.

Régime : A : Autorisation ; E : Enregistrement, D : Déclaration ; S : Servitude d'utilité publique ; C : soumis au Contrôle périodique prévu par l'article L512-11 du code de l'environnement.

Rayon : Rayon d'affichage en Kilomètres.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant au paragraphe 3 :

Liste des § modifiés lors de la dernière révision : Tous les §

Fin du document